

BOURSES POUR ETUDES
DANS UN PAYS MEMBRE DU
CONSEIL DE L'EUROPE
Dossier 2024-25

Division du Dossier Social Etudiant :

<https://www.crous-nantes.fr/bourses-et-aides-financieres/ai-je-droit-a-dautres-aides/la-bourse-du-conseil-de-leurope/>

NOM :	PRENOM :
-------	----------

La demande de bourses est à formuler en constituant un dossier social étudiant (D.S.E.) sur le site internet www.crous-nantes.fr. A réception du dossier par mail vous devez le vérifier et le compléter avant de le retourner selon les modalités indiquées.

L'examen des demandes de bourse pour des études dans un Etat membre du Conseil de l'Europe (voir la liste des pays autorisés en page 4 de ce document) se fait dans les conditions habituelles des bourses sur critères sociaux : en fonction des revenus familiaux, des autres enfants à charge de la famille, de la distance et du cursus. Vous devez aussi justifier d'un domicile dans le pays considéré.

Vous êtes informé par une notification conditionnelle de la possibilité d'obtenir une aide.
[Le tableau ci-dessous résume les conditions d'accès aux bourses, en fonction du lieu d'études.](#)

Les étudiants inscrits en France dans un établissement d'enseignement supérieur qui effectuent parallèlement une année universitaire dans un pays non-membre du Conseil de l'Europe, en ayant bénéficié d'une dispense d'assiduité et de l'autorisation de se présenter aux examens de fin d'année, peuvent recevoir une bourse au titre de leurs études en France.

La décision définitive et la mise en paiement n'interviendront qu'après un examen de la scolarité suivie à l'étranger. Pour cela vous devez compléter et retourner cette fiche **dès septembre 2024 en joignant un justificatif de nationalité, un certificat de scolarité de l'établissement fréquenté à la rentrée 2024 précisant la formation, la durée et le niveau d'étude ET un justificatif de domicile dans le pays d'études**, par le biais de votre espace personnel via Messervicesetudiant.gouv.fr, rubrique « Suivi du DSE 2024-25 » (documents au format PDF)

OU
en cas d'impossibilité, par courrier postal :
Centre Régional des Œuvres Universitaires
Service du Dossier Social Etudiant
2 boulevard Guy Mollet
44322 NANTES CEDEX 03

ATTENTION

- Un étudiant ne peut faire valoir l'exonération des frais d'inscription sur un établissement étranger.
- Les étudiants qui suivent des cours de mise à niveau linguistique ou des cours de langue réservés aux étudiants étrangers sont exclus du droit à bourse.
- Les formations du secteur sanitaire et social sont exclues : soins infirmiers, éducateur, assistante sociale, kinésithérapie (physiothérapie), ostéopathie, ergothérapie...
- Le ministère de l'Agriculture ne délivre pas de bourse pour des études à l'étranger : médecine vétérinaire...

Des aides complémentaires à celles du CROUS peuvent vous être accordées : bourse Erasmus, Envoloé, aide à la mobilité internationale, bourse du ministère des affaires étrangères et européennes..... Contactez votre mairie, le Conseil Général, le Conseil Régional ainsi que le service des relations internationales de votre établissement.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

NOM..... PRENOM.....

Nationalité (**justificatif obligatoire**) : N° INE.

Français

Espace Economique Européen (précisez)

Autre (précisez)

Adresse familiale

.....

Adresse dans le pays concerné par l'inscription universitaire (**justificatif obligatoire**) :

.....

.....

Adresse mail

Bénéficiez-vous d'une autre bourse : Du gouvernement français : OUI* / NON

Du pays d'accueil : OUI* / NON

*si OUI préciser laquelle

.....

CURSUS POST BACCALAUREAT

Année d'obtention du baccalauréat ou diplôme équivalent :

Année universitaire	Etudes supérieures suivies (nature, niveau, établissement)	Année validée Oui/Non	Diplôme obtenu Oui/Non	Bourse attribuée Oui/NON
2023-24				
2022-23				
2021-22				
2020-21				
2019-20				
2018-19				
2017-18				
2016-17				

SITUATION UNIVERSITAIRE A LA RENTREE 2024

Nom et adresse de l'établissement d'inscription à l'étranger :

.....

Intitulé EN FRANÇAIS du diplôme préparé

Discipline.

Niveau en année. Durée du cursus total.

Durée des cours : du au

Autre inscription en France (**joindre le certificat**) :

ERASMUS oui*/non - DUETI oui*/non ***SI OUI, JOINDRE LA COPIE COMPLETE DU CONTRAT DE MOBILITE**

Je certifie l'exactitude de tous les renseignements portés sur la présente note, avoir pris connaissance des informations du présent document et m'engage à signaler tout changement de situation :

Date et signature

Conditions d'ouverture du droit à une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux dans les pays membres du Conseil de l'Europe »

PAYS AUTORISES sans restriction	PAYS AUTORISES avec condition de poursuite d'études et si études entamées en France	LES PAYS REFUSES
<ul style="list-style-type: none">  Allemagne  Autriche  Belgique  Biélorussie  Bulgarie  Chypre  Croatie  Danemark  Espagne  Estonie  Finlande  France  Grèce  Hongrie  Islande  Irlande  Italie  Lettonie  Liechtenstein  Lituanie  Luxembourg  Malte <ul style="list-style-type: none">  Monaco  Norvège  Pays-Bas  Pologne  Portugal  République Tchèque  Roumanie  Slovaquie  Slovénie  Suède  Suisse 	<ul style="list-style-type: none">  Bosnie-Herzégovine  Macédoine  Monténégro  Serbie  À titre transitoire, Royaume-Uni 	<ul style="list-style-type: none">  Albanie  Andorre  Arménie  Azerbaïdjan  Géorgie  Moldavie  Russie  Saint-Marin  Turquie  Ukraine